

**MAIRIE**  
**DE**  
**SANDRANS**  
01400

**CONSEIL MUNICIPAL N°7**  
**du 07 avril 2021 à 19H38**

Tél.04 74 24 52 20  
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

Présents: Bernard TAPONAT, Audrey CHEVALIER, Patrick ALVAREZ, Marjorie MERLINC, Emmanuel TRINDADE, Caroline GUERIN, Mauricette GUERINOT, Julien MABILE, Marc MAZET, Clémence PRADA.

Absents excusés : Emmanuel CHOMETON donne pouvoir à Patrick ALVAREZ.

Absents : Florence DUPONT, Damien FERRIER.

Madame Mauricette GUERINOT est élue secrétaire de séance.

**A/ Approbation du compte rendu N°6 du 03 mars 2021 :**

Le compte rendu N°6 du 03 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des 11 voix.

**B/ Délibérations**

**1- Approbation des comptes administratifs 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel TRINDADE, adjoint en charge des finances, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés par Monsieur Bernard TAPONAT, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives des exercices considérés,

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi:

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF						
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		42 679.94	1 427.67		1 427.67	42 679.94
Opérations de l'exercice	28 602.68	33 535.01	38 359.85	60 253.27	66 962.53	93 788.28
<b>Totaux</b>	<b>28 602.68</b>	<b>76 214.95</b>	<b>39 787.52</b>	<b>60 253.27</b>	<b>68 390.20</b>	<b>136 468.22</b>
<i>Résultats de clôture</i>						
Reste à réaliser						
<b>Totaux cumulés</b>	<b>28 602.68</b>	<b>76 214.95</b>	<b>39 787.52</b>	<b>60 253.27</b>	<b>68 390.20</b>	<b>136 468.22</b>
<i>Résultats définitifs</i>		47 612.27		20 465.75		68 078.02

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 10 voix, le compte administratif 2020 du budget Assainissement.

## BUDGET COMMUNE

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF						
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	171 980.07			239 340.22	171 980.07	239 340.22
Opérations de l'exercice	748 436.76	961 002.79	804 146.83	880 618.72	1 552 583.59	1 841 621.51
<b>Totaux</b>	<b>920 416.83</b>	<b>961 002.79</b>	<b>804 146.83</b>	<b>1 119 958.94</b>	<b>1 724 563.66</b>	<b>2 080 961.73</b>
<i>Résultats de clôture</i>						
Reste à réaliser	1 800.00	53 221.05			1 800.00	53 221.05
<b>Totaux cumulés</b>	<b>922 216.83</b>	<b>1 014 223.84</b>	<b>804 146.83</b>	<b>1 119 958.94</b>	<b>1 726 363.66</b>	<b>2 134 182.78</b>
<i>Intégration de résultats</i>						
<i>Résultats définitifs</i>		<i>92 007.01</i>		<i>315 812.11</i>		<i>407 819.12</i>

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 10 voix, le compte administratif 2020 du budget Commune.

### **2- Approbation des comptes de gestion 2020**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix, les comptes de gestion 2020 pour les budgets Assainissement et Commune, établis par Madame Nouguié, receveuse qui sont conformes aux comptes administratifs.

### **3- Affectation des résultats**

Le Conseil municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs 2020 dressés par Monsieur Bernard TAPONAT, statuant sur l'affectation du résultat 2020,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, Décide à l'unanimité des 11 voix, d'affecter le résultat comme suit,

➤ **BUDGET ASSAINISSEMENT**

**Au compte 1068 de la section investissement : 0 €**

Report au compte R001 excédent d'investissement du BP 2021 : 47 612.27 €

Report au compte R002 excédent de fonctionnement du BP 2021 : 20 465.75 €

➤ **BUDGET COMMUNE**

**Au compte 1068 de la section d'investissement : 150 000.00 €**

Report au compte R001 excédent d'investissement du BP 2021 : 40 585.96 €

Report au compte R002 excédent de fonctionnement du BP 2021 : 165 812.11 €

### **4- Vote des budgets primitifs 2021**

Le conseil municipal vote à l'unanimité des 11 voix, le budget primitif de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**Section de fonctionnement : 65 209.02 €**

**Section d'investissement : 98 771.29 €**

Monsieur Marc MAZET demande des précisions sur plusieurs points concernant le budget Commune. Mesdames Audrey CHEVALIER, Marjorie MERLINC et Cécile CHABOT (secrétaire de mairie) répondent :

Compte 73111 : Il ne s'agit pas de la taxe d'aménagement mais des recettes des impôts directs.

Opération 127, voirie : Opération sur la sécurisation de l'école par la mise en place de feux et de barrières. Projet en élaboration  
Compte 10226 : Le montant n'est pas plus important car il s'agit d'une estimation sur l'année 2021, bien que de nombreuses constructions aient eu lieu.

Le conseil municipal vote par 10 voix pour et 1 abstention le budget primitif de la Commune qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**Section de fonctionnement : 542 155.11 €**

**Section d'investissement : 476 903.12 €**

## **5- Taux d'imposition 2021**

L'Etat N°1259 de notification des taux d'imposition de 2021 est présenté au Conseil Municipal. Monsieur le Maire informe qu'aucune hausse n'est prévue.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des 11 voix la reconduction des taux d'impositions communaux pour l'année 2021.**

- taxe foncière (bâti) : 22.22 % dont taux départemental 2020 (13.97 %)
- taxe foncière (non bâti) : 42.83%

## **6- Amortissement budget Assainissement.**

L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services publics d'eau, d'assainissement et le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations réglementaires, les durées d'amortissement par instruction et par compte. Pour l'opération « raccordement assainissement » exercice 2020, d'un montant de 9 600€, un amortissement sur une durée de 30 ans est proposé.

Madame Marjorie MERLINC demande à quoi correspond cette opération. Madame Cécile CHABOT, précise qu'il s'agit des raccordements sur la route de Sainte Olive et la Route de Villars.

Monsieur Marc MAZET s'interroge sur la durée de l'amortissement. Madame Cécile CHABOT informe que des préconisations sont transmises par la Trésorerie et cette durée permet d'étaler les annuités.

**Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix un amortissement de l'opération « raccordement assainissement » exercice 2020, d'un montant de 9 600€ sur une durée de 30 ans.**

## **7- Renouvellement de l'organisation du temps scolaire**

Par dérogation, le temps d'enseignement de l'école publique est actuellement organisé sur un rythme à 4 jours, et ce depuis la rentrée 2018. Cette dérogation étant limitée dans le temps, il convient de solliciter sa prorogation en vue de la prochaine rentrée scolaire.

Suite au Conseil d'école du 02 Février dernier, qui a voté à l'unanimité le maintien de la dérogation à 4 jours, et au sondage effectué ou 104 des 107 réponses souhaitent garder l'organisation actuelle, Monsieur le Maire propose de maintenir la dérogation à 4 jours, comme suit :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h50 - 12h10 / 13h35 - 16h15

**Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix le renouvellement de l'organisation du temps scolaire, de la façon suivante : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h50 - 12h10 / 13h35 - 16h15**

## **8- CC Dombes – Financement de l'ADS (Demandes d'autorisation et actes relatifs à l'utilisation et occupation du sol)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les dispositions financières et notamment les modalités de remboursement des dépenses de fonctionnement du service ADS sur la base du budget prévisionnel et de la clé de répartition :

- une part fixe calculée à partir d'un droit d'entrée de 218 € par commune et d'une assistance téléphonique, conseils techniques et juridiques calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune sur la base d'1 € par habitant.
- une part variable calculée en fonction du nombre et du type de dossiers instruits, sur la base du budget prévisionnel et de la clé de répartition.

Composantes de la contribution au service ADS				répartition	tarif unitaire
Part fixe	Drout d'entrée	Fonction du nb de communes ( 55 communes)		5%	218 euros de droit d'entrée par commune
	Assistance tél. conseils techniques et juridiques	Fonction de la population		25%	1 euro/habitant
Part variable	Instruction des dossiers	Dossier	coef. de complexité de l'instruction de	70%	
		Coût unitaire par PCMI (et leurs modificatifs) et DP division	1		134 €/PC et DP division
		Coût unitaire par Cua	0,2		27 €/CUa
		coût unitaire arrêté de transfert, annulation, prorogation	0,2		27 €/arrêté
		Coût unitaire par Cub	0,4		54 €/Cub
		Coût unitaire par DP	0,5		67 €/DP
		Coût unitaire par PA , PC ERP et collectif et leurs modificatifs	3		403€/PA PC ERP et collectifs
		Coût unitaire par PD	0,2		27€/PD
	PLU	Relecture du règlement et des OAP des PLU avant arrêté sur demande expresse des commu			400€/jour + 50€/heure supplémentaire

Ainsi, le financement du service ADS unifié a généré pour l'année 2020 une participation de la Communauté de Communes de la Dombes de 140 794 €.

	PART FIXE (base pop. totale 2020)	PART VARIABLE (base données 2019)	TOTAUX	REGUL de 2019 sur budget 2020	TOTAL COTISATIONS 2020
<b>C.C. DE LA DOMBES</b>	<b>47 338,00 €</b>	<b>96 655,00 €</b>	<b>143 993,00 €</b>	<b>-3 199,00 €</b>	<b>140 794,00 €</b>

Après quatre exercices, il a été constaté que les dépenses engagées en section de fonctionnement impactent fortement l'équilibre du budget principal de la Communauté de Communes de la Dombes.

Par délibération du 4 mars 2021, le Conseil communautaire de la Dombes a décidé de modifier les modalités de participation de la Communauté de Communes de la Dombes et des Communes du territoire au financement du service ADS de la façon suivante :

- Prise en charge de la part fixe correspondant au droit d'entrée et à l'assistance téléphoniques, techniques et juridiques par la Communauté de Communes de la Dombes.
- Prise en charge de la part variable par les Communes du territoire : facturation aux communes des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol instruits par le service ADS unifié.

Madame Marjorie MERLINC explique que ce service était auparavant gratuit et que la commune de Sandrans a voté contre lors de son approbation en Conseil communautaire. Elle précise que la commune est l'une ou le nombre de déclarations est le plus important et par conséquent si un vote contre est établi ce soir, nous ne pourrions plus bénéficier de l'ingénierie de l'ADS et le recrutement d'un agent instructeur sera nécessaire, engendrant des coûts encore plus élevés.

Monsieur Marc MAZET signale qu'une hausse des taux d'imposition a été voté en conseil communautaire et qu'en parallèle, la communauté de communes de la Dombes supprime des services.

Madame Audrey CHEVALIER demande si il est possible de rendre payant l'instruction des dossiers auprès des administrés.

Madame Marjorie MERLINC répond que cela n'est pas possible.

Après débat, les conseillers s'accordent à mettre en place une réflexion pour sensibiliser les administrés à déposer des dossiers complets. Madame Marjorie MERLINC propose également d'instruire ponctuellement certains dossiers jugés « simples ».

**Les conseillers municipaux décident par 9 voix pour, 1 abstention et 1 contre:**

- **D'approuver la prise en charge par les Communes du territoire de la part variable du financement du service ADS unifié, à savoir la facturation des actes d'urbanisme transmis au service ADS Unifié pour instruction ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol entre la Communauté de Communes de la Dombes et la Commune. Cet avenant à la convention prend effet à compter de l'exercice 2021.**

## **C/ Questions diverses**

- **Elections départementales et régionales (Dimanches 13 et 20 Juin 2021) :** Permanences en cours d'élaboration.
- **Rêve de cirque :** Manifestation prévue le Samedi 12 Juin. Appel aux bénévoles
- **Etang :** Monsieur le Maire et les élus remercient les participants à la journée élagage du 20 mars dernier.
- **Conseil municipal :** Prochaine séance fixée le Mercredi 26 Mai à 19H30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H01

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents